Brussels Airlines facilite le voyage avec une vérification de documents à domicile et une carte de voyage interactive.



Mardi 17 août 2021 - Brussels Airlines veut rendre à nouveau le voyage facile et accessible en aidant ses clients à se munir des bons documents. L'évolution constante des restrictions de voyage et les nombreuses différences dans les documents demandés par les services d'immigration en Europe et à l'extérieur de l'union européenne impliquent une grande quantité de paperasse. Depuis le début des restrictions de voyage, Brussels Airlines a fait de nombreux efforts pour informer ses passagers des documents nécessaires. Les contrôles de documents effectués actuellement dans les différents aéroports entraînent une complexité énorme tant pour les clients que pour le personnel des compagnies aériennes. C'est pourquoi Brussels Airlines lance deux initiatives différentes pour informer encore au mieux les passagers, et offre la possibilité de vérifier les documents de voyage à domicile au lieu que ce contrôle soit effectué à l'aéroport. De cette façon, les voyageurs peuvent éviter de longs délais d'attente aux comptoirs d'enregistrement de l'aéroport.

Vérification de documents à domicile à compter du 18 août,

Brussels Airlines offrira à ses clients qui se rendent vers la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Grèce la possibilité de faire vérifier à distance leurs documents sanitaires nécessaires (après une période de test réussie pour les vols vers/en provenance de l'Espagne depuis le 11 août). Avec ce nouveau service, la compagnie aérienne veut rendre le voyage plus facile et accessible, et souhaite limiter les files d'attente aux comptoirs d'enregistrement de l'aéroport. Les clients admissibles à la vérification des documents à domicile recevront un courriel par laquelle il leur sera demandé de télécharger leurs documents. Cette notification sera envoyée 6, 3 et 1 jours avant le départ.Une fois les documents téléchargés, un courriel crypté est envoyé à un centre de service du Groupe Lufthansa, où les documents soumis sont vérifiés. Si les documents sont approuvés, le passager reçoit un courriel de confirmation et peut s'enregistrer en ligne. En cas de documents manquants ou non conformes aux règles, le centre de service informe le passager et demande de télécharger les documents manguants. Dans ce cas, le passager ne pourra pas utiliser l'enregistrement en ligne.

D'autres destinations pourront être ajoutées à l'avenir selon la capacité du centre de service.

Carte de voyage interactive

En coopération avec Sherpa, Brussels Airlines a lancé une carte interactive par laquelle les voyageurs peuvent trouver toutes les informations pertinentes et un aperçu des documents qu'ils doivent posséder pendant leur voyage. La carte interactive a pour objectif de donner aux clients un aperçu clair des possibilités de voyage au sein de l'Europe et en dehors, et de servir de source d'inspiration pour redécouvrir la liberté de voyager. Avec une simple case à cocher, les passagers peuvent indiquer qu'ils sont vaccinés et voir les restrictions par pays.

Les sources d'information pour la mise à jour de la carte interactive sont les sites web officiels des gouvernements belge et étrangers ainsi que des outils d'informations gouvernementales. La carte redirige les passagers vers le site Web du gouvernement respectif de leur destination pour obtenir des informations plus détaillées ainsi que les documents nécessaires.